

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax, le 12 février 2019, à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Manon Lambert, conseillère siège #1
Sylvain Laganière, conseiller siège #2
Normand Provencher, conseiller siège #3
Christian Daigle, conseiller siège #4
Laurence Andrée Lavigne, conseillère siège #5
Jean Goulet, conseiller siège #6

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

16-02-19
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

17-02-19
Procès-verbal
15 janvier

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier tel que rédigé.

ADOPTÉ

18-02-19
Comptes
municipaux

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier : 21 874,98 \$
Compte à payer : 85 833,01 \$

Total des paiements 107 707,99 \$

ADOPTÉ

19-02-19
Vente pour non-
paiement de taxes

ATTENDU QUE la Municipalité peut transmettre à la MRC de L'Érable, avant le 15 mars 2019, la liste des immeubles à faire vendre, s'il y a lieu, pour le non-paiement des taxes municipales.

En conséquence, il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que, suite à l'analyse des taxes à recevoir au 6 février 2019, il n'a pas lieu de faire vendre un ou des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales.

ADOPTÉ

20-02-19
Formation ADMQ

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Martine Bernier, directrice générale à s'inscrire à la formation en ligne : Comptabilité municipale: des résultats détaillés à la situation financière, offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec et de défrayer le coût de l'inscription au montant de 379 \$ avant taxes ;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉ

21-02-19
Mise à niveau
terrain de balle

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu pour le Comité des Loisirs de Sainte-Sophie une aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier de Loisir-Sport Centre-du-Québec pour la mise à niveau du terrain de balle ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière prévoyait la participation de la Municipalité pour la réalisation du projet ;

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax verse un montant de 3 000 \$ au Comité des Loisirs de Sainte-Sophie-d'Halifax pour la réalisation de la mise à niveau du terrain de balle ;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement (p.c. 02-70150-970) ;

QUE le chèque de 2 000 \$ provenant de Loisir-Sport Centre-du-Québec soit remis au Comité des Loisirs en échange des copies de factures des travaux réalisés.

ADOPTÉ

Avis de motion et
dépôt projet règl.
54-2019

AVIS DE MOTION est donné par Jean Goulet, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement 54-2019 sur le traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

22-02-19
Projet 11-11-11
Studio KS

ATTENDU le projet 11-11-11 de Mme Karine Sévigny, propriétaire de Studio KS qui consiste à organiser 11 courses dans les 11 municipalités de la MRC sur une période de 11 mois ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que la Municipalité participe à ce projet ;

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité qu'une course soit organisée sur le territoire de municipalité ;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution de 100 \$.

ADOPTÉ

23-02-19
Levée de
la séance

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Martine Bernier
Directrice générale et secrétaire-trésorière